

Date de convocation : 16/01/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-deux janvier deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Fanny MOURIER (pouvoir à Nelly BEAULAIGUE), Thierry SABOT (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (2).

Absent : Dimitri CLOT (1).

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Demande de subventions : fonds vert - Etudes Ecole des Sœurs

DCM 20240122-2

Monsieur Le Maire rappelle l'étude en cours concernant les deux tènements de l'Ecole des Sœurs – Rue de Saint Régis.

Afin que le bureau d'étude SCET puisse mener à bien sa mission, il est nécessaire d'avoir une étude historique et des relevés topographiques comprenant des emprises, avec les côtes largeur, longueur, hauteur sous plafond, les surfaces des immeubles, les limites apparentes et l'enveloppe des bâtiments.

Monsieur Le Maire précise que la Commune peut prétendre à une aide de l'Etat au titre du Fonds Vert et présente le plan de financement suivant :

DEPENSES en HT		RECETTES	
Relevés topographique et plans intérieurs	8 902.65 €	Etat – Fonds Vert (80 %)	10 722.12 €
Etude historique	4 500.00 €	Autofinancement (20%)	2 680.53 €
DEPENSES	13 402.65 €	RECETTES	13 402.65 €

AR Prefecture

043-214300873-20240122-DCM20240122_2-DE
Reçu le 08/02/2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la réalisation de ces études complémentaires ;
- Approuve le plan de financement présenté ;
- Sollicite une aide financière auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds Vert – Ingénierie d'un montant de 10 722.12 € ;
- Charge Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ces études.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

La Secrétaire de séance,
Pascale MERLE

AR Prefecture

043-214300873-20240122-DCM20240122_2-DE
Reçu le 08/02/2024